



Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 1^{er} avril 2014

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Projet de fusion à 4 communes

Les dernières études financières basées sur les comptes 2013 sont maintenant terminées et confirment les simulations positives faites avec les comptes 2012. Cela permet au Copil de prévoir une séance de présentation de la convention de fusion pour les habitants des quatre communes. Cette dernière a été mise en texte par les Présidente/Présidents des Conseils et sera commentée le mardi 29 avril prochain à 20h00 dans la salle de gymnastique de Froideville. Une invitation à chacune et chacun sera insérée dans le prochain bulletin communal.

Cette convention de fusion a été acceptée par les quatre Municipalités le 31.03.2014. Elle sera signée le 02.04.2014 et vous sera soumise lors d'une séance extraordinaire le mercredi 11.06.2014 en même temps que les autres Conseils.

En cas d'acceptation, la population sera appelée à se prononcer à son tour le 30.11.2014 pour une entrée en vigueur le 01.07.2016.

2. Préavis 137/2013 concernant le remplacement d'une conduite d'eau et d'une borne hydrante au ch. du Moulin

Le décompte final se présente ainsi :

Montant du préavis admis par le Conseil communal	Fr.	75'000.00
Subside ECA	- Fr.	11'250.00
	Fr.	63'750.00

Dépenses génie civil	Fr.	18'419.65
Dépenses pour appareillage	Fr.	26'516.15
Honoraires	Fr.	11'800.00
	Fr.	56'735.80
Subside ECA	- Fr.	10'470.00
Coût total	Fr.	46'265.80
Economie	Fr.	17'484.20

Dans le devis, la participation de l'ECA avait été estimée à 15 %, or elle s'est élevée à 18,5 % dans le décompte final.

De plus, nous avons prévu des travaux relativement difficiles, car nous n'étions pas sûrs que le cadastre souterrain ait bien répertorié toutes les canalisations présentes. Nous étions inquiets de devoir croiser d'autres conduites, source de frais supplémentaires, ce qui ne fut heureusement pas le cas.

Au niveau du génie civil, nous pensions devoir étayer la fouille, ce qui n'a pas été le cas non plus.

3. Réponse à l'intervention de Madame Rey lors du dernier Conseil communal

Les appartements des nouveaux immeubles à la route de Villars-Tiercelin ont été mis en location en décembre dernier. Madame Rey avait entendu dire que la gérance chargée de ce travail informait les candidats-locataires que s'ils ne prenaient pas de place de parc payante dans le garage, ils pourraient sans autre se parquer en face sur le parking du Bas-de-la-Fin.

Nous avons interpellé les responsables qui se sont déclarés très surpris par cette information. Selon eux, il y a 40 places de parc intérieures qui se doivent d'être louées, pour 33 appartements. Il y a obligation de souscrire à une place pour chaque appartement, à l'exception de 3 studios. De plus, il y a 16 places à l'extérieur pour les locataires qui ont 2 voitures, ainsi que des places pour les visiteurs.

Dans tous les cas, il n'est pas question que la Municipalité accepte la présence prolongée de véhicules sur le parking du Bas-de-la-Fin.

4. Préavis 105/2010 concernant la construction d'une nouvelle déchèterie

Le décompte final de ce chantier se présente comme suit :

Crédit voté par le Conseil Communal		Fr. 875'000.00
Coûts totaux de construction et d'aménagement	Fr. 1'071'484.75	
A déduire le subside cantonal	<u>Fr. -182'409.00</u>	<u>Fr. 889'075.75</u>
Dépassement des coûts		<u>Fr. 14'075.75</u>

soit 1.61 % du montant alloué.

Il faut relever que presque la moitié de ce dépassement est dû à des travaux complémentaires, réalisés après-coup et sur demande d'un Conseiller communal lors d'une séance, afin d'améliorer l'éclairage en hiver du secteur des bennes à verre.

5. Préavis 123/2012 concernant l'étude du développement du centre villageois

Le décompte final de cette étude est le suivant :

Crédit voté par le Conseil communal	Fr. 215'000.00
Total des honoraires, plans, maquettes	<u>Fr. 186'193.20</u>
Economie	<u>Fr. 28'806.80</u>

Elle se justifie par le fait que nous avons prévu de faire appel à 4 urbanistes. Cette profession étant extrêmement sollicitée, nous n'avons trouvé que 3 entreprises disposées à répondre à notre demande.

6. Préavis 129/2012 concernant la mise aux normes sécuritaires de la grande salle

Le décompte final de ces travaux se résume comme suit :

Crédit voté par le Conseil communal	Fr. 50'000.00
Le montant total des travaux d'électricité, de serrurier, de plâtrerie, de menuiserie, de défense incendie se monte, y.c. TVA à	<u>Fr. 48'853.40</u>
soit une économie de	<u>Fr. 1'146.60</u>

7. Constructions modulaires

Suite à la procédure des marchés publics, la Municipalité a attribué le mandat de constructions modulaires pour une UAPE de 48 places et 3 salles de classes à l'entreprise Boxplay SA au Mont-sur-Lausanne sur le site scolaire du Bas de la Fin. Nous avons reçu 4 projets et au final. C'est l'entreprise qui a déjà construit l'année passée l'UAPE de Villars-Tiercelin (commune de Jorat-Menthue) qui a remporté le mandat pour des questions économiques et de références.

Le planning que nous espérons suivre et le suivant :

- Attribution du mandat, début janvier 2014
- Mise à l'enquête publique du projet, du 1^{er} février au 2 mars
- Obtention du permis de construire, fin mars
- Démolition du pavillon, à partir du 24 mars
- Début des travaux de génie civil, 7 avril
- Pose des premiers modulaires, 6 mai
- Remise des clés, 15 août
- Rentrée scolaire, 25 août 2014

Actuellement et en fonction des prévisions de la Direction des écoles, les 3 classes seront utilisées dès la rentrée d'août et les préinscriptions pour l'UAPE et spécialement les repas de midi sont déjà à hauteur de 80 % de la capacité maximum.

8. Hangar à plaquettes forestières

Dans le cadre du triage Mèbre-Talent, nous avons depuis quelques temps projeté de construire un hangar afin de stocker et de sécher les plaquettes forestières destinées à alimenter les chauffages à bois du collège du Mont, du collège de la Combe à Cugy et du collège du Chêne à Froideville.

Après de nombreuses études d'emplacement, c'est au final une parcelle forestière sur la commune de Bretigny qui a été retenue. Ce terrain se situe sur la route Cugy-Bottens, sur la gauche en direction de Béthusy. Une convention a été signée avec la Commune propriétaire du bien-fonds et nous avons obtenu le permis de construire à la mi-mars.

Les travaux ont actuellement débuté et devraient se poursuivre jusqu'à fin juin.

Des plaquettes seront disponibles dès cet automne et à terme, nous prévoyons de transformer et disposer d'un stock de quelques 5000 m3 provenant des forêts du triage pour l'usage des différents bâtiments communaux.

Nous avons terminé les communications que nous souhaitons vous donner ce soir et vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Michel PITTET



La Secrétaire :
Alice HENRY